

ÉLECTIONS MUNICIPALES



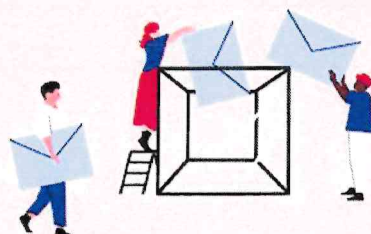
15 et 22 mars

2026

AU

1^{er}
tour

15 mars



2^d
tour

22 mars

Le vote par procuration

* Les personnes possédant leur identité numérique certifiée, n'ont pas besoin de se déplacer



1

Récupérez auprès de votre mandataire :
son numéro d'électeur
et sa date de naissance
ou
toutes ses données d'état civil
et sa commune de vote



2

Identifiez-vous avec France
Connect et effectuez votre
demande de procuration
en ligne sur
maprocuration.gouv.fr



3*

Déplacez-vous
au commissariat,
à la gendarmerie ou au
consulat pour faire vérifier
votre identité



4

Vous recevez un courriel de
Maprocuration dès que votre
procuration est enregistrée
par votre commune ou votre
consulat de vote



Allons Voter!